



Déclaration de la FSU et de la FNEC-FO – CTA du 11 octobre 2022

Soutien à Kai Terada, contre la répression syndicale

Dimanche 4 septembre, Kai Terada, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 et enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92), s'est vu notifier par le rectorat une suspension de 4 mois. Jeudi 22 septembre, au lendemain d'un rassemblement d'ampleur devant le ministère, Kai recevait du rectorat son arrêté d'affectation dans un autre établissement, rendant effective la "mutation dans l'intérêt du service" dont il fait l'objet.

L'arrêté de mutation évoque une activité "en dehors des instances de dialogue social de l'établissement ou de l'exercice normal d'une activité syndicale" et affirme que "le lycée Joliot-Curie connaît une situation préoccupante (...) en ce qui concerne (...) la continuité du service public d'éducation". Derrière "la continuité du service public d'éducation", le rectorat de Versailles ne fait pas allusion au manque de moyens pour le remplacement des personnels mais semble bien s'attaquer au droit de grève, un droit constitutionnel.

Ce n'est pas la première fois qu'un rectorat utilise la mutation dans l'intérêt du service pour déplacer un-e agent-e, ces procédures se font en dehors de toute instance et sans aucun recours possible pour les personnels visés. C'est la porte ouverte à l'arbitraire et à la discrimination syndicale.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen-es, dont les cas les plus emblématiques ont été ceux du lycée de Melle (79) et, dans notre région académique, du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63). Nos organisations s'étaient fortement mobilisées pour soutenir les collègues.

Cette vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement.

Nous demandons au ministre de l'Éducation nationale de revenir sur la mesure de déplacement visant Kai Terada. Nous nous inquiétons de l'utilisation de telles procédures et nous réaffirmons ensemble le droit pour les personnels de l'Éducation à exprimer leur opinion, même lorsque celle-ci n'est pas la même que leur ministre ou leur recteur-trice. Nos libertés syndicales sont issues d'une histoire sociale et de nos luttes, nous y sommes attachés et nous sommes solidaires de Kai ainsi que de tous les personnels visés par une mesure arbitraire de mutation d'office.

C'est pourquoi nos organisations appellent aujourd'hui l'ensemble des personnels à participer massivement à une journée d'action en soutien à Kai Terada et contre la répression anti-syndicale dans les territoires.